



ROUSSEL IMMOBILIER

Location - Transaction - Gestion

COMMISSIONS ET HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

1) Vente : habitation, terrain

PRIX DE VENTE (TTC)

0€ à 10 000€

FORFAIT : 500,00€ (TTC)

10 001€ à 50 000€

FORFAIT : 2 500,00€ (TTC)

50 001€ à 100 000 €

7 %

100 001 € à 200 000 €

6 %

200 001 € à 300 000 €

5 %

300 001 € à 600 000 €

4 %

600 000€ et plus

3 %

2) Local commercial, fonds de commerce, garage

PRIX DE VENTE (TTC)

10 %

3) Location

Décret en vigueur au 15 septembre 2014, en conformité avec les plafonds par zone de la Loi Alur.
Honoraires à partagés également entre locataire et bailleur.

MONTANT PAR m² en zone tendue :

- 10,00 € pour la visite des lieux, la constitution du dossier du preneur, et rédiger le bail
- 3,00 € pour la réalisation des états des lieux

MONTANT PAR m² hors zone tendue :

- 8,00 € pour la visite des lieux, la constitution du dossier du preneur, et rédiger le bail
- 3,00 € pour la réalisation des états des lieux

MONTANT bail commercial :

- 400,00 € (TTC)

4) EVALUATIONS : FORFAIT : 80,00 € (TTC)

L'agence ne perçoit pas de fonds autres que les commissions et honoraires prévus au tarif.

